



MAIRIE DE L'ISLE SUR LA SORGUE  
Direction de l'Urbanisme  
Tel : 04.90.38.55.04  
Mail : [urbanisme@islesurlasorgue.fr](mailto:urbanisme@islesurlasorgue.fr)

L'Adjointe déléguée à l'urbanisme

A

Monsieur Péroni Jason  
104 chemin des fontanelles  
84800 L'Isle-sur-la-Sorgue

Affaire suivie par : Emilie BUNEL  
Dossier : DP0840542600015  
Demandeur : Péroni Jason  
Déposé le : 26/01/2026  
Complété le : 26/01/2026  
Travaux : 104 chemin des fontanelles 84800 Isle sur la Sorgue

**Objet:** Notification d'une décision relative à votre DECLARATION PREALABLE citée en référence.

Monsieur,

J'ai le plaisir de vous adresser ci-joint ma décision de non-opposition à déclaration préalable citée en référence.

Par ailleurs je vous rappelle les principales formalités à accomplir pour la bonne mise en œuvre de cette décision :

- **Affichage sur le Terrain** : la mention de la déclaration préalable doit-être affichée de manière visible de l'extérieur par vos soins, dès réception de la décision et pendant toute la durée du chantier.
- **Transmission de la Déclaration Attestant l'Achèvement et la conformité des travaux (DAACT)** : l'imprimé de DAACT (CERFA n°13408 téléchargeable sur le site du service-public.fr) doit, dès que les travaux seront achevés, être complété par vos soins et transmis par pli recommandé avec accusé de réception postal ou déposé contre décharge en Mairie.
- **Déclaration de votre nouveau projet sur votre compte fiscal** : [impôts.gouv.fr / gérer mes biens](http://impots.gouv.fr/gérer-mes-biens)
- ( procédure décrite ci-après)

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

L'ISLE SUR LA SORGUE, le

12 FEV. 2026

Pour le Maire,  
L'Adjointe déléguée à l'urbanisme  
Françoise MERLE.



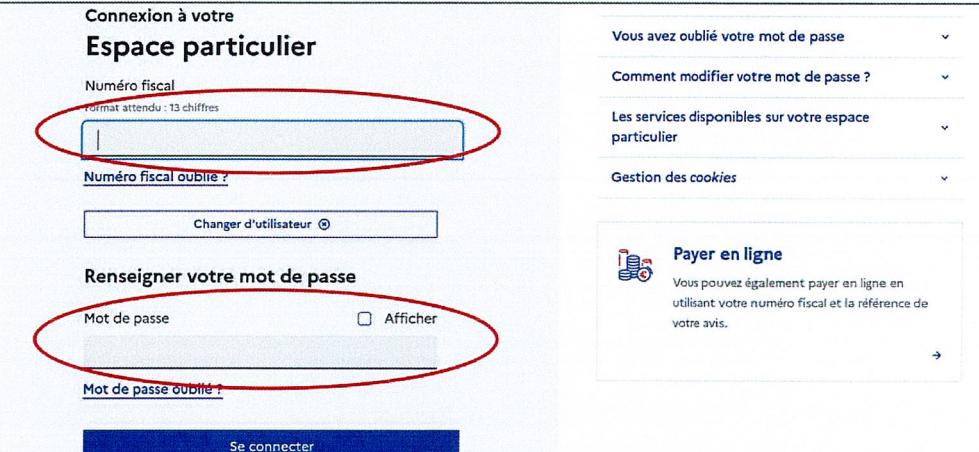
## Pour déclarer un bien immobilier aux services fiscaux

Connectez-vous sur le site impots.gouv.fr puis cliquez sur « connexion à l'espace particulier » en haut à droite de l'écran.



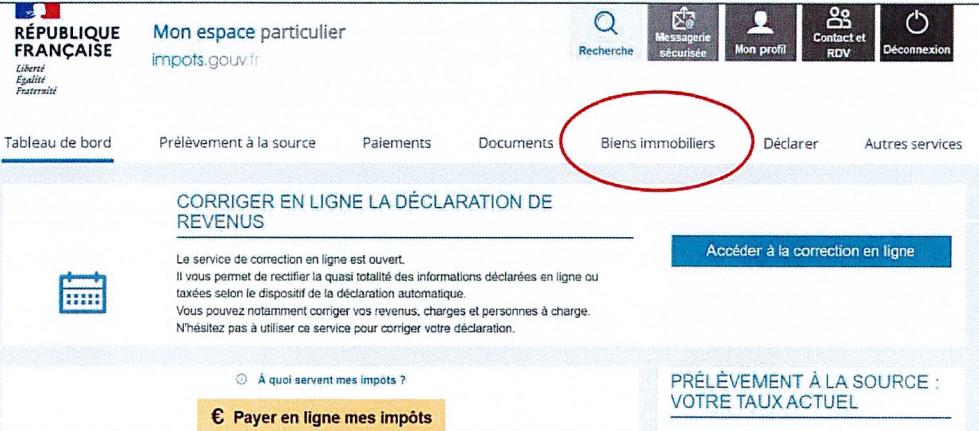
The screenshot shows the official website of the French tax service. At the top, there is a navigation bar with links for 'Accueil', 'Particulier', 'Professionnel', 'Partenaire', 'Collectivité', 'International', and 'International (english)'. On the right side of the top bar, there are two buttons: 'Connexion à l'espace particulier' (highlighted with a red circle) and 'Connexion à l'espace professionnel'. Below the top bar, there is a search bar labeled 'Rechercher sur site' and a magnifying glass icon. A banner at the bottom of the page features an image of a smartphone and a laptop, with the text 'Nouveauté' and 'Un code pour vous connecter à vos services en ligne'.

Saisissez votre identifiant puis votre mot de passe.



The screenshot shows the 'Connexion à votre Espace particulier' (Connection to your Private Space) page. It has two main sections: 'Numéro fiscal' (highlighted with a red circle) and 'Renseigner votre mot de passe' (highlighted with a red circle). The 'Numéro fiscal' section includes a field for entering the number and a link 'Numéro fiscal oublié ?'. The 'Renseigner votre mot de passe' section includes a field for entering the password and a checkbox 'Afficher' (Show) and a link 'Mot de passe oublié ?'. On the right side of the page, there are several dropdown menus: 'Vous avez oublié votre mot de passe', 'Comment modifier votre mot de passe ?', 'Les services disponibles sur votre espace particulier', and 'Gestion des cookies'. Below these, there is a section titled 'Payer en ligne' (Pay online) with a link to 'Accéder à la correction en ligne'.

Un code d'accès vous est alors transmis. Après saisie de ce code d'accès vous arrivez sur la page ci-dessous. Cliquez sur l'onglet « Biens immobiliers. ».



The screenshot shows the 'Mon espace particulier' (My Private Space) dashboard. At the top, there is a navigation bar with links for 'Tableau de bord', 'Prélèvement à la source', 'Paiements', 'Documents', 'Biens immobiliers' (highlighted with a red circle), 'Déclarer', and 'Autres services'. Below the navigation bar, there is a section titled 'CORRIGER EN LIGNE LA DÉCLARATION DE REVENUS' (Correct online the declaration of revenues). It includes a calendar icon, a link 'Accéder à la correction en ligne', and a note about the service being open. At the bottom of the dashboard, there is a yellow button labeled '€ Payer en ligne mes impôts' and a note about the current tax rate.

Si votre construction ou votre aménagement a fait l'objet d'une autorisation d'urbanisme cliquez sur « Renseignements attendus ».

MES BIENS

Filter les biens (par adresse, n° fiscal du local, etc.)

1 déclaration attendue

Détaillez les biens



Maison  
L ISLE SUR LA SORGUE (VAUCLUSE)

L ISLE SUR LA SORGUE (VAUCLUSE)

Renseignements fonciers attendus

Déclaration d'occupation Consulter Renseigner Consulter

Vous arrivez alors sur la page ci-dessous. Cliquez sur « Commencer » en bas de l'écran puis répondez aux différentes questions qui vous sont posées.

N° DE PERMIS : XX 084 054 XXXXX LIEU DIT

Introduction Propriétaire Nature des travaux Date d'achèvement Récapitulatif

Les champs signalés par un astérisque (\*) sont obligatoires

Le permis XX 084 054 XXXXX accordé le 01/01/20XX concerne un bien dont vous êtes le propriétaire connu de l'administration fiscale.

Cette demande d'information vise à :

- confirmer que vous êtes bien à l'origine de la demande du permis ;
- indiquer la nature et la durée prévisionnelle des travaux.

Documents utiles

Moyens de contact

Aucun document n'est nécessaire

Vérifiez avant ou après votre réponse à la demande d'information que vos numéros de téléphone et adresse électronique sont à jour dans la rubrique « Mon Profil ».

En savoir plus sur le traitement de mes données

Retour à l'accueil Commencer

A l'issue de la liste de questions cliquez sur « Validez » afin que votre déclaration soit prise en compte.



## CERTIFICAT DE NON OPPOSITION A DECLARATION PREALABLE

DESCRIPTION DE LA DEMANDE		
Référence du dossier : DP0840542600015		
<b>Demande du :</b>	26/01/2026 - affichée en Mairie le : 26/01/2026	
<b>Date de demande de pièces :</b>		Destination : HABITATION
<b>Dossier complet depuis le :</b>	26/01/2026	
<b>Par :</b>	PERONI Jason	
<b>Demeurant à :</b>	104 chemin des fontanelles 84800 L'Isle-sur-la-Sorgue	SP créée : 0 m <sup>2</sup>
<b>Pour des travaux de :</b>	Construction d'un mur de clôture dans la continuité du précédent (DP08405423F0153)	
<b>Sur un terrain sis :</b>	104 chemin des fontanelles 84800 Isle sur la Sorgue - Cadastré : AP-0108, AP-0109, AP-0110, AP-0111, AP-0112, AP-0114, AP-0115	

Le Maire de la Commune de L'ISLE SUR LA SORGUE,

**Vu la déclaration préalable susvisée,**

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants, R 421-1 et suivants,

Vu le plan local d'urbanisme approuvé en date 23/05/2013 révisé et approuvé le 28/02/2017, modifié et révisé le 16/02/2021, modifié le 19/05/2025.

Vu le schéma directeur d'assainissement pluvial approuvé en date du 21/05/2013,

Vu le règlement de la zone A du PLU en vigueur,

### ARRETE

**ARTICLE 1 : Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable susvisée.**

**ARTICLE 2 : Elle est assortie des prescriptions suivantes :**

Le mur de clôture devra être enduit sur les deux faces.

La teinte de l'enduit sera identique à celle de l'habitation existante.

Sa hauteur ne devra pas excéder 2.00 mètres calculée par rapport au terrain naturel.

Décision exécutoire le

**12 FEV. 2026**

L'ISLE SUR LA SORGUE, le **12 FEV. 2026**

**Pour le Maire,**

**L'Adjointe déléguée à l'urbanisme**

**Françoise MERLE**



*La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article R 424-12 du Code de l'Urbanisme.*

*Elle est exécutoire à compter de sa transmission.*

## INFORMATION "RISQUE SISMIQUE" :

La commune est classée en zone 3 pour le risque sismique correspondant à une sismicité modérée. Les architectes, maîtres d'œuvre et constructeurs doivent tenir compte sous leur propre responsabilité des règles de construction parasismique.

---

## INFORMATIONS A LIRE ATTENTIVEMENT

**- DROITS DES TIERS :** La présente décision est notifiée sans préjudice du droit des tiers (*notamment obligations contractuelles ; servitudes de droit privé telles que les servitudes de vue, d'ensoleillement, de mitoyenneté ou de passage ; règles figurant au cahier des charges du lotissement...*) qu'il appartient au destinataire de l'autorisation de respecter.

**- DUREE DE VALIDITE :** Le permis est périmé si les constructions ne sont pas entreprises dans le délai de 3 ans à compter de sa délivrance ou si les travaux sont interrompus pendant un délai supérieur à une année. Sa prorogation pour une année peut être demandée deux mois au moins avant l'expiration du délai de validité.

**- AFFICHAGE :** Mention du permis doit être affichée sur le terrain par le bénéficiaire dès sa notification et pendant toute la durée du chantier. Il est également affiché en mairie pendant deux mois.

**- DELAIS ET VOIES DE RE COURS :** Le bénéficiaire d'une décision qui désire la contester peut saisir le tribunal administratif compétent d'un recours contentieux dans les UN MOIS à partir de la notification de la décision considérée. Il peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (*l'absence de réponse au terme de quatre mois vaut rejet implicite*).

**- ASSURANCE DOMMAGES-OUVRAGES :** Elle doit être souscrite par le maître d'ouvrage de travaux de bâtiment avant l'ouverture du chantier, dans les conditions prévues par les articles L.242-1 et suivants du code des assurances.

---